



Commune de TENCE

Mairie de TENCE 43190 TENCE

| | |
|-----------------|---|
| Téléphone : | 04 71 59 82 67 |
| Télécopie : | 04 71 59 80 05 |
| e-mail : | mairie@ville-tence.fr |
| site Internet : | http://www.ville-tence.fr/ |

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2017

Conseillers en exercice : 23
* Présents : 19
* Votants : 23 (dont 4 par procuration)

Le 10 juillet 2017, le Conseil Municipal, convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique, sous la présidence de **Madame Brigitte RENAUD**, Maire.

Présents : MM. **RECHATIN** Bernard, **MELIN** Julien, Mme **GACHET** Marie-Josèphe, M. **GOUNON** Guillaume, Mmes **CHARROIN** Stéphanie, **ROUX** Eliane, M. **DELOLME** Michel, Mme **VERILHAC** Sylviane, MM. **BONNEFOY** Jacques, **REY** Pascal, Mmes **ROUSSON** Joëlle, **DEFOURS** Valérie, MM. **PERRIN** Philippe, **CHAUDIER** Maxime, **GOUIT** Bernard, Mmes **SOUVIGNET** Laure, **DECULTIS** Jacqueline et M. **SALQUE-PRADIER** David,

Absents excusés : Mme **RANCON** Catherine, (procuration donnée à M. **PERRIN** Philippe)
M. **JACQUET** Jean-Paul, (procuration donnée à M. **BONNEFOY** Jacques)
Mme **DIGONNET** Nicole (procuration donnée à Mme **GACHET** Marie-Josèphe)
Mme **CHAVE-CHAPUIS** Françoise, (procuration donnée à Mme **DECULTIS** Jacqueline)

Elu secrétaire : M. **GOUNON** Guillaume

OBJET : Réhabilitation de la piscine municipale de la commune de TENCE, choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal,

↪ **prend acte** du résultat de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la piscine municipale de TENCE, étant précisé qu'un dossier de consultation a été déposé sur la plateforme dématérialisée du Centre départemental de Gestion de la Haute Loire, le 15 mai 2017 fixant la date limite de remise des offres au lundi 12 juin 2017 à 12 heures.

L'objet de la consultation portait sur le choix d'un maître d'œuvre en vue de

- La réhabilitation des bassins des plages et abords de la piscine
- La réhabilitation du bâtiment accueil/vestiaire/sanitaires/douches/gymnase
- L'aménagement des abords de la piscine/gymnase incluant l'accès au bâtiment, les aménagements paysagés, le stationnement et les limites avec l'espace public.

Le nombre de candidats admis à présenter une offre était compris entre 3 et 5 suivant le règlement de la consultation

La commission de marché s'est réunie ce lundi 12 juin 2017 en présence de M. **CRISON**, directeur du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) intervenant au titre de l'équipe d'ingénierie départementale qui est associée à l'élaboration de ce programme de réhabilitation de la piscine municipale de TENCE.

Ladite commission a constaté la réception dans les délais impartis de 12 candidatures (9 enveloppes par voie postale et 3 dépôts électroniques par téléchargement sur le site dématérialisé du CDG43). En réalité il s'avère qu'un candidat a répondu simultanément par voie électronique et par voie postale, ce qui ramène à 11 le nombre exact de candidatures.

Par application des critères de sélection des candidatures, la commission a décidé de retenir 4 candidatures admises à présenter une offre pour le mardi 04 juillet,

Les candidats retenus sont :

- › Le groupement : ATLAS architectes, GBA éco, R Agence, Ingénia construction, représenté par ATLAS architectes
- › Le groupement : mBa SARL, Michalon, BET Rochard, TETALM, IFTC représenté par mBa SARL
- › Le groupement : Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM représenté par Magalie BLACHIER
- › Le groupement : CHM architectes, MC architecture, SARL Tual, ITEC, ICIB Project représenté par CHM architectes

Les membres de la commission de marché réunie le jeudi 06 juillet 2017 ont auditionné individuellement lesdits candidats et ont établi comme suit un tableau de classement des offres

| Groupement des bureaux d'études | ATLAS architectes, GBA éco, R agence, Ingénia construction | SARL mBa, Michalon, BET Rochard, BETALM, IFTC | Magalie Blachier, GBA éco, BERIM | CHM architectes, MC architecture, SARL Tual, ITEC, ICIBproject |
|---|--|---|----------------------------------|--|
| mission préalable (diagnostic, scénario, ...) | 16 000.00 € | 18 200.00 € | 15 100.00 € | 27 700.00 € |
| Mission de base + missions complémentaires | 134 960.00 € | 141 400.00 € | 137 600.00 € | 227 147.50 € |
| coût total HT | 150 960.00 € | 159 600.00 € | 152 700.00 € | 254 847.50 € |
| notes pondérées | note pondérée /10 | note pondérée /10 | note pondérée /10 | note pondérée /10 |
| compétences et profil des membres | 0.70 | 0.60 | 0.90 | 0.50 |
| compréhension, prise en compte des enjeux et orientations | 3.20 | 2.80 | 3.20 | 2.00 |
| calendrier des étapes d'études | 0.50 | 0.50 | 0.50 | 0.50 |
| qualité de la prestation orale | 0.70 | 0.60 | 0.60 | 0.20 |
| prix | 3.00 | 2.83 | 2.97 | 0.94 |
| total des notes | 8.10 | 7.33 | 8.17 | 4.14 |

Au terme de l'audition et de l'analyse de l'offre, deux équipes arrivent pratiquement à égalité, à savoir : ATLAS architectes, GBA éco, R agence, Ingénia construction et Magalie Blachier, GBA éco, BERIM.

Pour faire une proposition de lauréat, il a été décidé de procéder à un vote parmi les 4 membres de la commission de marché

Ont obtenu : ATLAS architectes, GBA éco, R agence, Ingénia construction : 1 voix
Magalie Blachier, GBA éco, BERIM. : 3 voix

Au regard du résultat de cette consultation et de l'analyse faite par la commission de marché, il a donc été proposé par Mme la Maire de retenir l'offre du groupement : Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM représenté par Magalie BLACHIER, en vue de lui confier la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la piscine municipale de la commune de TENCE.

↳ **approuve** la proposition de Madame la Maire et valide le choix du groupement : Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM représenté par Magalie BLACHIER
 tel qu'il ressort du classement sus détaillé, désignant Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM , comme maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la piscine municipale de TENCE, pour un montant provisoire de rémunération de **152 700 € HT** détaillé comme suit :

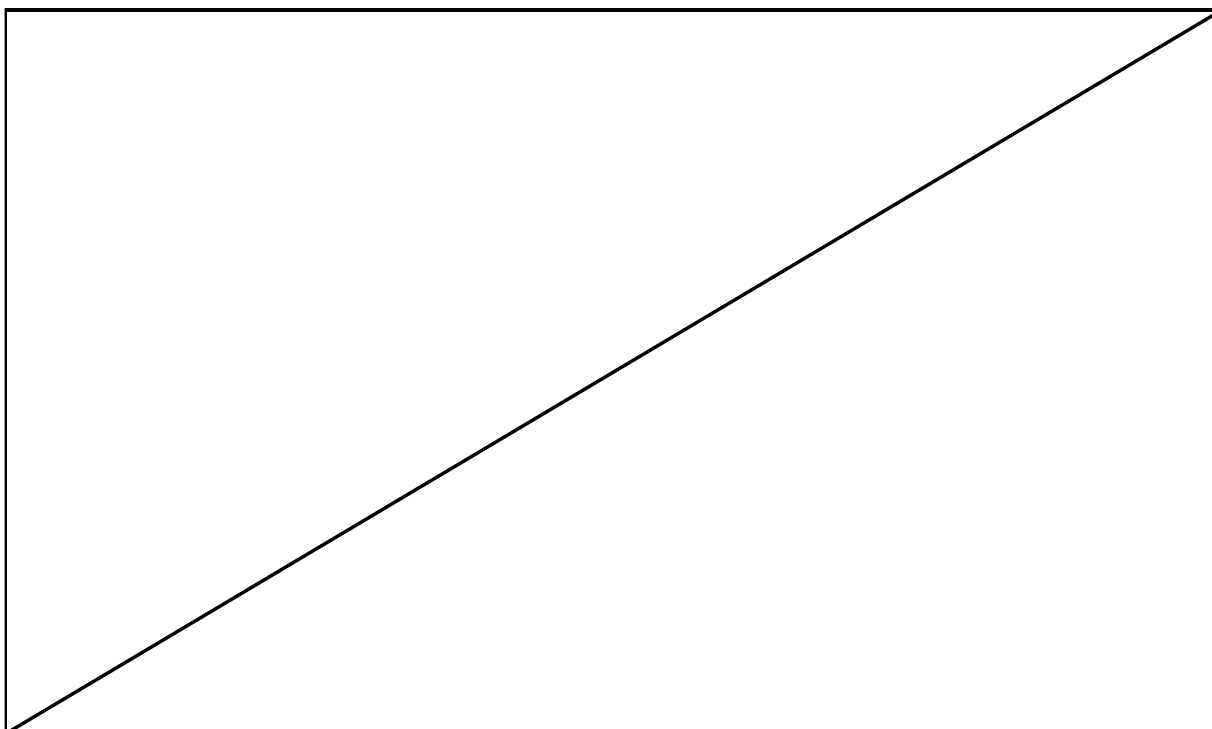
- ↳ forfait diagnostic, scénarios : 15 100 € HT (soit 1.08 % du coût estimatif des travaux : 1 400 000 € HT)
- ↳ mission de base : 117 600 € HT (soit 8.40% du coût estimatif des travaux : 1 400 000 € HT)
- ↳ missions complémentaires : 20 000 € (Ordonnancement, coordination, pilotage chantier, coordination système de sécurité incendie, mission de synthèse)

↳ **autorise** Madame la Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement : Magalie BLACHIER, GBA éco, BERIM représenté par Magalie BLACHIER architecte, 29 boulevard de la Croix Rousse - 69004 LYON

↳ **donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer tout autre document utile au bon déroulement de cette opération

↳ **décide** d'actualiser comme suit le plan de financement de cette opération,

| Actualisation du financement du projet de réhabilitation de la piscine municipale | Montants HT | montant TTC |
|---|-----------------------|-----------------------|
| coût estimatif global ⇨ | 1 600 000.00 € | 1 920 000.00 € |
| financement | Montant | taux |
| subv. Région | 450 000.00 € | 28.125% |
| Subvention du département (43-11) | 190 000.00 € | 11.875% |
| dotation de l'Etat (contrat de ruralité) | 270 000.00 € | 16.875% |
| fds de concours de la CCHL | 160 000.00 € | 10.000% |
| total des aides | 1 070 000.00 € | 66.875% |
| emprunt moyen terme de la commune | 530 000.00 € | |
| avance de TVA (emprunt court terme et/ou ligne de trésorerie) | 320 000.00 € | |



OBJET : programme d'aménagement des forêts communales et sectionales

Sur invitation de Madame la maire, Mme Elodie PRAT, technicien forestier territorial, chargée de gestion pour le compte de l'ONF et Mme Lola CORDARO, chef de projet « aménagement » pour le compte de l'ONF, sont venues exposer un document concernant l'aménagement forestier (forêts communales et sectionales) sur le territoire de la commune de TENCE.

Les grandes lignes de ce projet d'aménagement des forêts communales et sectionales de la commune de TENCE, établi par l'Office National des Forêts, en vertu des dispositions de l'article L.212.3 du code forestier, comprennent :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Dès lors, les membres du conseil, invités à se prononcer sur ce projet

Ont émis un **avis favorable** au projet d'aménagement forestier (forêts communales et sectionales) sur le territoire de la commune de TENCE tel qu'il lui a été présenté au conseil municipal.

OBJET : coupes de bois - 2018 - forêts sectionales de « la Chomette et Chaumargeais (CHOMCHAU) la Chomette (CHAUM43) Pin et Pleyne (PIN.PLEY) et COMMUNE de TENCE.

Sur proposition de l'ONF, conformément au plan d'aménagement de l'ensemble des forêts de la commune de TENCE, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ,

Fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2018 , les destinations suivantes :

| MISE SUR LE MARCHÉ (articles : L.214-6 à L.214-11, L.243-1, L.315-2, R.156-5) | | | | |
|--|--------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| forêts | n° parcelle | surface à parcourir (ha) | nature de la coupe | proposition |
| la Chomette et Chaumargeais (CHOMCHAU) | 16 | 8.71 | irrégulière | vente en bloc et sur pied |
| la Chomette et Chaumargeais (CHOMCHAU) | 15 | 4.43 | irrégulière | vente en bloc et sur pied |
| la Chomette (CHAUM 43) | 13 | 0.56 | irrégulière | vente en bloc et sur pied |
| Pin et Pleyne (PIN.PLEY) | 2 | 8.37 | irrégulière | vente en bloc et sur pied |

OBJET : convention de partenariat avec VVF Villages

le Conseil municipal

⇒ **Approuve** le projet de convention de partenariat avec le Village de Vacances VVF Villages, ayant pour objet de permettre à la commune de TENCE de diffuser auprès de ses administrés, la production touristique de l'association « VVF Villages » et de leur réserver des séjours aux conditions particulièrement avantageuses, et ce, tel qu'il lui a été présenté par Madame la maire de TENCE ,

Ce projet de convention entérine les termes de ce partenariat sus évoqué, selon lesquels

VVF Villages s'engage :

- à assurer les prestations correspondant à ces séjours
- à mettre à disposition d, les brochures nécessaires à l'information sur les séjours vacances
- et à établir sur demande des attestations de séjour

et la commune de Tence, s'engage

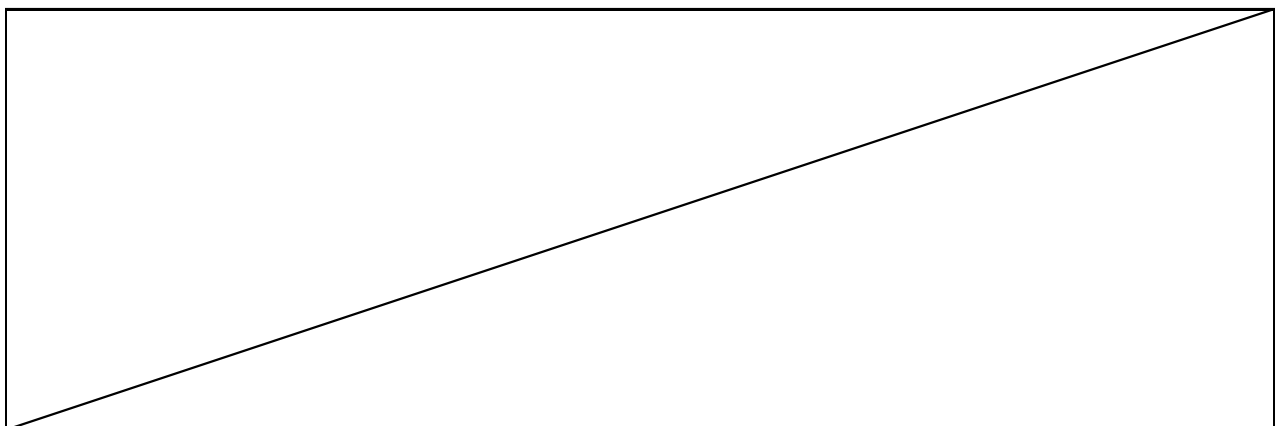
- à utiliser tous les moyens de communication dont elle dispose pour diffuser largement les informations concernant VVF Villages.

Il est précisé par ailleurs :

- que cette convention est établie pour une durée de 3 ans,
- que les conditions de vente telles qu'elles figurent en brochure ou sur le site Internet, sont applicables dans toutes leurs dispositions aux administrés de la commune ayant réservé un séjour par l'intermédiaire de la commune,
- que les avantages tarifaires applicables sur la facture représentent une réduction
 - de 5% sur les factures en période « Haute Saison »
 - de 10 % sur les factures en période « Basse Saison »

⇒ **Autorise** par conséquent Madame la maire de TENCE à signer cette convention avec VVF Villages, représentée par Monsieur Bruno MOUNIER, directeur commercial de VVF Villages,

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.



OBJET : dérogation au règlement du marché hebdomadaire de TENCE

Madame la Maire rappelle aux membres présents que le règlement du marché hebdomadaire sur le territoire est fixé par arrêté municipal en date du 13 juillet 1988.

Il ressort dudit règlement

› selon les dispositions de l'article 1.1, que le jour de marché se tient à TENCE, chaque mardi, de 08 h.00 à 12h.00 ,

› et selon les dispositions de l'article 1.12, que le marché est avancé au lundi lorsque le marché coïncide avec le 15 août, le 1^{er} novembre, le 25 décembre.

A cet effet, Madame la maire expose à l'assemblée que cette année 2017, le jour de marché correspond à la fête de l'Assomption, mardi 15 août, et que les exposants ont émis le vœu de pouvoir maintenir, malgré tout, le jour de marché ledit mardi afin de maintenir une certaine animation sur la commune de Tence, rappelant par ailleurs que le lundi, la plupart d'entre eux ont déjà réservé leur emplacement sur la commune de SAINT-AGREVE (Ardèche).

Autrement dit la mesure visant à avancer au lundi le jour de marché, réduirait considérablement le potentiel d'exposants sur la commune de TENCE, ce qui paraît dommageable en période estivale.

Madame la maire précise enfin avoir adressé en ce sens un courrier au président des commerçants des marchés de France (CMF) Loire et Nord Lozère, du ressort duquel dépend la commune de Tence, afin d'obtenir un avis sur cette question de maintien du jour de marché le mardi 15 août 2017.

Par courriel en date du 08 juin 2017, Monsieur André DUDO, président CMF Loire et Nord Lozère, secrétaire adjoint de la FNCFM (Fédération Nationale des Commerçants des Marchés de France) a répondu qu'il était d'accord pour le maintien du marché le mardi 15 août 2017, précisant que son organisation professionnelle est, et a toujours été, pour le maintien des marchés les jours fériés.

Madame la Maire invite par conséquent les membres présents à se prononcer sur le maintien du jour de marché ce mardi 15 août 2017

le **Conseil municipal**, ouï l'exposé de Madame la Maire, à l'unanimité de ses membres présents, prenant, en considération

- › L'intérêt conjoints des commerçants non sédentaires et celui de la commune qui souhaite maintenir une certaine activité en cette période estivale
- › L'avis favorable du président des commerçants des marchés de France (CMF) Loire et Nord Lozère

Emet un avis favorable au maintien du jour de marché le mardi **15 août 2017**

Autorise Madame la maire de Tence à déroger à l'article 1.12 du règlement de marché précité et à prendre toutes les dispositions utiles pour que le marché puisse être organisé ce mardi **15 août 2017** sur la commune de TENCE.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Madame la maire a invité les membres présents à observer une minute de silence suite au décès accidentel de M Paul ABRIAL, ancien maire de la commune du MAS de TENCE, (période de 2001 à 2014)

Ensuite, Madame LACHAUME professeur de technologie au collège public de la Lionchère, accompagnée d'une élève du Collège Public, Elodie DREYFUSS ont présenté un diaporama portant sur le déroulement du projet de la jeune entreprise du collège de la Lionchère, « Astu'Tence » au cours de cette année scolaire 2016/2017. Madame LACHAUME avait préalablement remercié les différents partenaires et les accompagnateurs qui les ont soutenus dans cette initiative.

Cette fois ci, la jeune entreprise a élaboré une « Astu ' Carte » qui représente en réalité une carte multifonctions trouvant sa place dans un portefeuille, permettant de servir d'ouvre lettre, de porte téléphone portable, de porte papier voire même de peigne ! etc...

Il est à noter que ce produit a permis à la jeune entreprise d'obtenir le prix « Utilisation du Numérique » au salon régional des mini-entreprises EPA qui s'est tenu le 12 mai 2017 à la grande Halle d'Auvergne de Cournon.

Préalablement la jeune entreprise avait participé au « Trading Day » à la mairie du Puy en Velay le 1er Avril 2017

Il est enfin précisé que la jeune entreprise a décidé de verser une partie de ses bénéfices à la l'Association « Ligue contre le Cancer de la Haute Loire » sachant que

120 actions avaient été vendues à 4 € produisant un capital de 480 €

113 « Astu Cartes » ont été vendues

et 136,50 € ont été versés à l'Association « Ligue contre le Cancer de la Haute-Loire » grâce aux dons des actionnaires (ce qui représente environ 20 € de salaire pour chaque mini entrepreneur)

➤ **En début de séance,**

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Guillaume GOUNON secrétaire de séance, Madame la Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

A cet effet, Madame Jacqueline DECULTIS fait observer, au nom de Mme Françoise CHAVE-CHAPUIS (absente), qu'il n'a pas été fait mention de l'abstention au vote de cette dernière dans la 1ère délibération du 1er juin 2017 ayant pour objet la cession de terrain à Leygat en vue de la création d'une résidence de personnes âgées.

L'ensemble des autres délibérations n'a fait l'objet d'aucune observation.

➤ **En fin de séance,**

.- Mme Valérie DEFOURS a informé le conseil municipal

➤ des dispositions pouvant être prises en application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

➤ et du courrier qui a été adressé en ce sens par la maire de TENCE, au directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN), en vue de solliciter le passage à la semaine de 4 jours, suivant l'avis du conseil d'école.

Pour l'heure la semaine scolaire comporte pour tous les élèves, vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée, et en ce qui concerne l'école publique de TENCE, l'organisation de la semaine scolaire à l'école publique de Tence s'établit comme suit :

| horaires appliqués depuis la rentrée scolaire 2014/2015 | | | | | | | |
|---|-------|-------|-------------|------------|-------|------------------|------------------|
| | matin | | total matin | après-midi | | total après-midi | total jour |
| lundi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:15 | 15:30 | 02:15 | 05:15 |
| mardi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:15 | 15:30 | 02:15 | 05:15 |
| mercredi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | | | | 03:00 |
| jeudi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:15 | 15:30 | 02:15 | 05:15 |
| vendredi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:15 | 15:30 | 02:15 | 05:15 |
| total de la semaine | | | | | | | 24 heures |

Dès lors, le conseil d'école s'est réuni à TENCE le 29 juin 2017 en vue d'examiner une demande d'organisation dérogatoire pour la rentrée scolaire 2017, en application des dispositions du décret précité, étant précisé :

› qu'après enquête réalisée auprès des parents d'élèves, sur 99 familles consultées, 74 familles souhaitent un retour à la semaine de 4 jours (autrement dit une organisation similaire à celle précédant la réforme du 24 janvier 2013)

16 familles sont favorables pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi
4 familles n'avaient pas d'avis sur le sujet
5 familles n'ont pas répondu

› que le résultat du vote auprès des membres du conseil d'école est le suivant

Rétablissement de la semaine à 4 jours : 13 voix

Maintien de la semaine sur 9 demi-journées : 1 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

Il ressort par conséquent de ce conseil d'école, une très forte majorité à solliciter dès la rentrée scolaire 2017/2018 une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du code de l'éducation en vue de passer à la semaine la semaine scolaire à l'école publique de Tence, pour tous les élèves, à vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur 4 jours, comme suit :

| proposition d'horaires à mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 | | | | | | | |
|---|-------|-------|-------------|------------|-------|------------------|------------------|
| | matin | | total matin | après-midi | | total après-midi | total jour |
| lundi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:30 | 16:30 | 03:00 | 06:00 |
| mardi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:30 | 16:30 | 03:00 | 06:00 |
| mercredi | | | | | | | |
| jeudi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:30 | 16:30 | 03:00 | 06:00 |
| vendredi | 08:30 | 11:30 | 03:00 | 13:30 | 16:30 | 03:00 | 06:00 |
| total de la semaine | | | | | | | 24 heures |

.- Mme la Maire a ajouté à ce sujet que les maires des communes du Mas de Tence et de Chenereilles ont émis le vœu d'intégrer le conseil d'école de la commune de Tence,

.- et M Julien MELIN a précisé pour information, que la commune de Saint Jeures a réalisé la même démarche en vue de demander le passage à la semaine de 4 jours, que la commune du Chambon sur Lignon ne s'est pas encore prononcée, et que la commune du Mazet Saint Voy souhaite poursuivre encore une année comme précédemment. Il indique dans ce même registre que si toutes les communes membres de la CCHL, arrêtent les TAP (suite au retour de la semaine à 4 jours), il en ressortira un certain impact économique pour la collectivité, soit un coût supplémentaire estimé à environ 40 000 € en raison notamment de la réouverture du centre de loisirs les mercredis matin.

.- M. Julien MELIN a ensuite évoqué les travaux de la zone artisanale du Fieu, dont la 1ere tranche désignée « le Fieu 1 » a démarré le 03 juillet 2017. C'est l'entreprise adjudicataire SDRTP (avec entreprise ROUSSET, comme sous-traitant) qui effectue les travaux de terrassements. La livraison de la plateforme est prévue dans les meilleurs délais, pour le 15 septembre 2017. Le Fieu 1 est destiné à l'implantation de l'entreprise CINTRAFIL.

M. Julien MELIN précise qu'au titre de la deuxième phase, en vue de l'aménagement de la zone « le Fieu 2 » destinée à l'implantation de la carrosserie BONNEFOY et à l'extension de CINTRAFIL, l'acquisition des terrains nécessaires à la maîtrise foncière est en cours.

Il rappelle à ce sujet qu'un avis défavorable avait été émis par l'architecte des Bâtiments de France, interrogé sur le projet en raison de l'implantation du projet dans le périmètre ABF, et qu'à cet effet, la CCHL a eu recours à un architecte paysager DPLG. Dès lors, ledit bureau d'études intégrera dans le cahier des charges du règlement intérieur de zone, des prescriptions architecturales et paysagères prenant en compte les observations de l'architecte des bâtiments de France. Ce même bureau d'étude s'associera à cet effet aux architectes des entreprises et doit étudier enfin la voie d'accès devant intégrer l'aire de covoiturage à l'entrée Nord de TENCE.

. Fin de séance .